

SEPTEMBRE 2022 (1er septembre : début de la saison sportive 2023)		
Di 11	Date limite de retour de l'attestation de qualification Tennis Entreprise	
Di 18	<p><b>Clôture inscriptions : Coupe Corsica - Dames &amp; Messieurs (16 €)</b> Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit (*)</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificative pour la phase régionale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2 joueur(se)s minimum (tout classement)</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2 simples</b> (2 sets à 6 jeux, 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ <b>1 double</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Ordre des parties :</b> double, S2, S1 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les joueurs de simple peuvent jouer en double.</li> <li>○ Chaque partie vaut 1 point.</li> </ul> </li> </ul>
OCTOBRE 2022		
Sa 01	Rencontre Coupe Corsica	
Sa 08	Rencontre Coupe Corsica	
Sa 15	Rencontre Coupe Corsica	
Sa 22	Rencontre Coupe Corsica	
Di 30	<p><b>Clôture inscriptions : Coupe Corsica Mixte (16 €)</b> Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit (*)</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificative pour la phase régionale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2 joueur(se)s minimum (tout classement)</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1 simple messieurs</b> (2 sets à 6 jeux, 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ <b>1 simple dames</b> (2 sets à 6 jeux, 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ <b>1 double mixte</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break.</li> </ul> </li> <li>• <b>Ordre des parties :</b> Double mixte, SM, SD <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les joueurs de simple peuvent jouer en double.</li> <li>○ Chaque partie vaut 1 point.</li> </ul> </li> </ul>
NOVEMBRE 2022		
Sa 05	Rencontre Coupe Corsica Mixte	
Sa 12	Rencontre Coupe Corsica Mixte	
Sa 19	Rencontre Coupe Corsica Mixte	
Di 20	<p><b>Clôture inscriptions : Championnat 3<sup>ème</sup> Division Masculine (27 €)</b> Réservé aux salariés, retraité</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificatif pour les finales régionales et les interrégions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>4 joueurs minimum (tout classement)</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>4 simples</b> (3 sets à 6 jeux)</li> <li>○ <b>1 double</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break.</li> </ul> </li> <li>• <b>Ordre des parties :</b> S4, S2, S3, S1 puis double. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les joueurs de simple peuvent jouer en double.</li> <li>○ Chaque partie compte 1 point.</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Clôture inscriptions : Championnat 3<sup>ème</sup> Division Féminine (27 €)</b> Réservée aux salariées, retraitées</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificatif pour la phase et les interrégions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>3 joueuses minimum (tout classement)</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>3 simples</b> (3 sets à 6 jeux)</li> <li>○ <b>1 double</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Ordre des parties :</b> S3, S2, S1 puis double. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les joueuses de simple peuvent jouer en double.</li> <li>○ Chaque partie de simple compte 1 point. La partie de double compte 2 points.</li> </ul> </li> </ul>
DECEMBRE 2022		
Sa 03	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 10	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 17	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
JANVIER 2023		
Sa 07	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 14	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 21	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 28	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
FEVRIER 2023		
Sa 04	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Sa 11	Rencontre Championnat 3ème Division Masculine et Championnat 3ème division Féminine	
Di 12	<p><b>Clôture inscriptions : Coupe Kallisté - Dames &amp; Messieurs (27 €)</b> Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit (*)</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificative pour la phase régionale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>4 joueur(se)s minimum dont 3 joueurs minimum «NC à 4<sup>ème</sup> série»</b></li> <li>▪ <b>1 joueur « 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>nd</sup> série »</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>4 simples</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ <b>1 double</b> (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Ordre des parties :</b> Double, S4, S2, S3, S1 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Le joueur 3<sup>ème</sup> série ou 2<sup>nd</sup> série ne peut jouer qu'une seule partie en simple ou en double.</b></li> <li>○ Chaque partie vaut 1 point.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase régionale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.</p>
MARS 2023		
Di 12	<p><b>Clôture inscriptions : Coupe Tennis Entreprise (27 €)</b> Réservée aux salariés, retraités et ayant droit (*)</p> <p><i>Phases départementales</i> <i>Qualificative pour la phase régionale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>3 joueurs minimum : NC/4<sup>ème</sup> série et 1 « 30 »</b></li> <li>▪ <b>Parties :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>3 simples</b> (2 sets à 6 jeux, 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ <b>1 double</b> (2 sets à 6 jeux, point décisif, le 3ème set = super jeu décisif à 10 points)</li> <li>○ Saisir le score réel du super tie-break</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Ordre des parties :</b> S3, S2, S1, puis double. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les joueurs de simple peuvent jouer en double.</li> <li>○ Chaque partie de simple compte 1 point. La partie de double compte 2 points.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase régionale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.</p>
Sa 04	Rencontre Coupe Kallisté	
Sa 11	Rencontre Coupe Kallisté	
Sa 18	Rencontre Coupe Kallisté	
Sa 25	Rencontre Coupe Kallisté	
AVRIL 2023		
Sa 01	Rencontre Coupe Kallisté	
Sa 08	Rencontre Coupe Tennis Entreprise	
Sa 15	Rencontre Coupe Tennis Entreprise	
Sa 22	Rencontre Coupe Tennis Entreprise	
Sa 29	Rencontre Coupe Tennis Entreprise	
MAI 2023		
Sa 13	Finale Régionales au TC Ile-Rousse	
Di 14	Finale Régionales au TC Ile-Rousse	
SEPTEMBRE 2023		
	<p><b>Phases Interrégionales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Chpt de France 3<sup>ème</sup> division Féminine - Groupe A :</b> Ligue organisatrice : Auvergne-Rhône-Alpes</li> <li>▪ <b>Chpt de France 3<sup>ème</sup> division Masculine - Groupe A :</b> Ligue organisatrice : Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> </ul>	

## INFOS PRATIQUES

- **Cotisation statutaire annuelle** : 26 € : Le règlement se fait par chèque ou par virement à l'ordre de la Ligue Corse de Tennis.
- Chaque rencontre par équipe est disputée (**en une seule journée**) **le samedi à 14 h 00 sauf si les deux équipes décident d'un commun accord d'avancer la rencontre à 9 h 00** ; conformément au calendrier arrêté par la Commission Régionale Tennis Entreprise.
- **Ayant droit** :
  - Les ayant droits ne peuvent en aucun cas être salariés, ni exercer une profession libérale.
  - Les enfants d'agents doivent avoir 16 ans pour pouvoir jouer dans une équipe.
  - Un ayant droit ne peut pas disputer les épreuves individuelles Tennis Entreprise.
  - Une équipe constituée d'un ayant droit ne peut accéder aux divisions nationales ni aux divisions régionales qualificatives pour les Championnats de France.
- **Cas d'une section engageant plusieurs équipes dans une même compétition** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.
  - **2 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.
  - **3 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.
  - **4 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.
- Chaque capitaine devra présenter au juge arbitre avant le début de la rencontre :
  1. la licence FFT de chaque joueur(se) autorisant de la pratique à la « Compétition »
  2. une pièce officielle d'identité avec photo peut être réclamée.

L'équipe qui reçoit :

- contacte son adversaire,
- fournit les balles neuves et la feuille de match,
- **présente le juge-arbitre de la rencontre,**
- saisit la feuille de match complètement sur le site **ADOC** <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ; dans les 48 h suivant la rencontre (si problème merci de contacter Elise Battesti). Il n'est plus nécessaire de transmettre les feuilles de matches à la ligue ; la section doit cependant conserver une copie des feuilles de résultats.
- **Classement** :  
Nous vous rappelons qu'un classement mensuel paraîtra le premier mardi de chaque mois. Ce classement mensuel permettra aux joueurs de monter au classement mais ils ne pourront pas descendre.
- **Cas des compétitions par équipes** : Le classement des joueurs sera actualisé en cours de championnat dès la publication du classement mensuel. Les joueurs devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.
- **Phases régionales** : Si intempéries lors des phases régionales, le juge-arbitre peut décider de déplacer la compétition sur un autre site. L'équipe qui refuse de se déplacer à match perdu.
- **Evolution règlementaires 2016 - Article 164 - Qualification Tennis Entreprise des joueurs** :  
La qualification Tennis Entreprise n'est valable que pour un seul club ou section Tennis Entreprise au cours d'une même année sportive. Pour pouvoir prétendre à la qualification Tennis Entreprise pour l'année sportive en cours, il faut :
  - ❖ être membre d'un club Tennis Entreprise ou être membre d'une section Tennis Entreprise, conformément à l'article 1-B de l'annexe II des règlements sportifs ;
  - ❖ **exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ;**
    - **\*ou disposer d'un contrat d'alternance ou d'apprentissage, ou d'une convention de stage d'une durée supérieure ou égale à trois mois pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ; dans tous les cas, la personne doit avoir 16 ans révolus au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ;**
  - ❖ ou être retraité de l'administration, de l'entreprise ou de l'association concernée ;
  - ❖ ou exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour une entreprise de moins de 50 salariés, conformément aux conditions de l'article 1-B-b de l'annexe II des règlements administratifs.
  - ❖ être licencié pour l'année sportive en cours.

(\*) Additif RS 2016

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT VEUILLEZ CONTACTER LA COMMISSION TENNIS ENTREPRISE**  
**Rose-Marie Rivoira – 06 34 01 54 24 ou Annexe de la Ligue - Tél : 04 95 10 11 80 - E.mail : elise.battesti@fft.fr**